

Sécurité des intérimaires



RÉALISEZ

VOS MISSIONS D'INTÉRIM

EN TOUTE SÉCURITÉ

CPNSST

Commission Paritaire Nationale
de Santé et de Sécurité au Travail


fastt

Et la vie des intérimaires
est facilitée

SOMMAIRE

- 1. BIEN COMMENCER SA MISSION** p.3
 - 2. LES RÈGLES DE SÉCURITÉ** p.10
 - 3. LES RISQUES PROFESSIONNELS** p.20
 - 4. ÉQUIPEMENT DE PROTECTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES** p.26
 - 5. RÉAGIR FACE AUX DANGERS** p.31
 - 6. LES SPÉCIFICITÉS** p.36
- VOS CONTACTS UTILES** p.51

1. BIEN COMMENCER MA MISSION

VOTRE SÉCURITÉ AVANT TOUT !

Pour que votre mission se déroule dans de bonnes conditions de sécurité mais aussi pour préserver votre santé, vous devez connaître et appliquer les règles de sécurité générales contenues dans ce livret.

Certaines entreprises présentent des risques spécifiques qui ne sont pas développés ici. Ils font l'objet, de vos formations et accueil aux postes de travail.

Votre agence d'emploi attache une grande importance à votre sécurité et à votre santé. N'hésitez pas à lui demander conseil ou à signaler tout problème.

Vous avez une question, un doute ?

Vous pouvez vous adresser à :

- votre responsable dans l'entreprise
- un responsable sécurité
- un membre du CSE (représentant du personnel, de l'agence d'emploi ou de l'entreprise)
- votre agence d'emploi.



Vous avez le droit et le devoir de vous retirer d'une situation dangereuse.



LE SUIVI MÉDICAL DES SALARIÉS INTÉRIMAIRES

Vous devez effectuer une première visite d'information et de prévention (VIP). Elle doit être organisée par votre agence d'emploi dans un service de Santé au Travail dans les 3 mois suivant le début de votre mission.

Dans certains cas, vous bénéficiez d'un suivi spécifique :

- **Le Suivi Individuel Renforcé (SIR)** si vous travaillez sur des postes à risque : exposition à l'amiante, au plomb, à certains agents biologiques, aux chutes de hauteur... Vous passez un examen médical d'aptitude avant votre prise de poste pour vérifier que votre condition physique vous permet d'effectuer la mission.
- **Le Suivi Individuel Adapté (SIA)** s'adresse aux travailleurs de nuit, en situation de handicap, en invalidité, de moins de 18 ans, aux femmes enceintes ou allaitantes, exposés à certains agents biologiques ou des champs magnétiques supérieurs aux valeurs réglementaires ... Votre visite médicale doit être effectuée avant votre prise de poste et peut être renouvelée plus régulièrement.



BON À SAVOIR

Lorsque vous utilisez des missions différentes dans des entreprises différentes, vous pouvez effectuer une seule et même VIP. Il faut cependant respecter 3 conditions :

- Vous avez une attestation de suivi ou un examen d'aptitude délivré pour un même emploi daté de moins de 2 ans
- Vous occupez un emploi identique présentant des risques d'exposition équivalents
- Vous n'avez aucun avis médical proposant des mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail ou avis d'aptitude daté de moins de 2 ans.

LES DÉPLACEMENTS POUR SE RENDRE EN MISSION



CHIFFRE CLÉ

6 200

accidents de trajet
chaque année chez les
salariés intérimaires
(source CPAM)



AYEZ LES BONS RÉFLEXES

POUR VOUS DÉPLACER EN TOUTE SÉCURITÉ

- Prenez connaissance des caractéristiques et des équipements du véhicule
- Contrôlez les dispositifs de signalisation
- Planifiez vos trajets et préparez l'itinéraire à l'avance
- Anticipez et surveillez les conditions de circulation et la météo
- Respectez le code de la route, c'est de votre responsabilité
- N'utilisez pas votre téléphone ou votre smartphone au volant
- Ne consommez aucune substance altérant les sens (alcool, drogue...)
- Portez également une attention particulière aux médicaments. Précisez votre métier au médecin qui vous les préconise
- N'empruntez jamais un itinéraire qui n'est pas adapté à votre véhicule
- Respectez les temps de pause obligatoires

QUELQUES CONSEILS POUR GARDER LA FORME



**Privilégiez
des réveils
et couchers à
heures régulières**



**Trouvez votre propre routine pour
vous endormir facilement** (lecture,
exercices de respiration, musique douce)



**Gardez une
alimentation
équilibrée**



**Pratiquez une
activité physique
régulière**



**Évitez les
substances
addictives**

LE CAS DES HORAIRES ATYPIQUES

Les horaires décalés, regroupent le travail de nuit (22h- 6h) et le travail posté (3x8), week-end et jours fériés.

Pour éviter les différents troubles associés à ces horaires atypiques n'hésitez pas à :

- faire des siestes de 15mn (pour retrouver de l'énergie)
- garder vos 3 repas par jour, en adaptant les horaires de vos repas ! Pensez à prendre une collation quand vous travaillez de nuit pour conserver un bon niveau d'énergie.



La consommation d'alcool, de drogues, de médicaments, ou encore le téléphone peut altérer votre concentration et vos réflexes sécurité... et vous mettre en danger ! Si vous en ressentez le besoin, parlez-en à un médecin ou un addictologue pour vous aider à arrêter.



L'ACCUEIL DANS L'ENTREPRISE LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Lors de votre arrivée dans l'entreprise, un responsable doit vous présenter les tâches à accomplir et les règles à suivre :



Consignes générales de sécurité à respecter au sein de l'entreprise



Consignes spécifiques et sécurité de votre poste de travail avec démonstration des tâches. Elles sont impératives.



Conditions d'accès et circulation dans les locaux



Consignes de sécurité collective et port des équipements de protection collective



Attitude à adopter en cas d'accident, d'incendie ou d'évacuation

FORMÉ, HABILITÉ, AUTORISÉ

Votre mission doit aussi respecter 3 règles de prévention et de sécurité de base.

ÊTRE FORMÉ

Vous devez être formé, c'est-à-dire posséder les compétences et informations nécessaires pour accomplir une ou plusieurs tâches, quels que soient l'activité ou le poste de travail. Par exemple, pour conduire un engin de manutention, effectuer un soudage ou travailler dans un environnement présentant un risque chimique important...



La formation à votre poste de travail est assurée par l'entreprise utilisatrice. Les formations réglementaires (CACES®, habilitation électrique...) sont assurées par des organismes externes.

La formation aux risques transverses est assurée quant à elle par votre agence d'emploi.

Par exemple, pour conduire un engin de manutention, effectuer un soudage ou travailler dans un environnement présentant un risque (ATEX, chimique...); l'agence d'emploi doit s'assurer que vous possédez les formations réglementaires à jour et adaptées au poste.

ÊTRE HABILITÉ



L'habilitation signifie que votre entreprise utilisatrice reconnaît votre capacité à accomplir votre travail en toute sécurité, dans le cadre des règles du Code du travail.

Par exemple, l'habilitation électrique indique que , sur certaines fonctions uniquement, votre entreprise utilisatrice reconnaît votre capacité à travailler, sous son autorité, en toute sécurité vis-à-vis du risque électrique.



Dès qu'un risque connu existe dans une fonction, une habilitation est obligatoire.

Par exemple, compte tenu du danger mortel de l'électricité, les électriciens, les peintres, les plombiers, les menuisiers-plaquistes, les poseurs en général, sont concernés par une habilitation électrique.

ÊTRE AUTORISÉ

L'autorisation est délivrée par écrit par votre entreprise utilisatrice. Elle reconnaît ainsi que vous avez les compétences pour effectuer les tâches qui vous ont été confiées.

L'original de l'autorisation doit vous être remis en main propre et vous appartient.

L'autorisation précise votre nom, celui de l'entreprise utilisatrice, la liste des tâches que vous êtes autorisé à effectuer, les outils ou engins que vous pouvez utiliser, les sites de validité et votre aptitude médicale.

Elle doit être signée par vous et l'entreprise utilisatrice.

2. LES RÈGLES DE SÉCURITÉ

UNE TENUE ADAPTÉE

Certaines entreprises peuvent vous fournir une tenue de travail pour des raisons d'hygiène et de sécurité : **vous devez obligatoirement la porter et en prendre soin.**

Cette tenue est très souvent composée d'Équipement de Protection Individuelle (casques, gants, lunettes, gilets de haute visibilité par exemple).



Ne portez pas de vêtements flottants :

Écharpe, chemise ou blouse ouverte, vêtements amples qui pourraient être aspirés, happés et vous étrangler ou vous blesser.



Attachez vos cheveux, s'ils sont longs, ils pourraient être arrachés.



Évitez les bijoux :

bagues, bracelets, colliers qui pourraient s'accrocher, surtout si vous travaillez sur des machines ou si vous utilisez des outils tournants.

LE RANGEMENT ET LA PROPRETÉ

LE DÉSORDRE EST UNE SOURCE D'ACCIDENTS !



N'encombrez jamais les zones de circulation,
les issues de secours et le matériel incendie



Rangez votre matériel
dans les emplacements prévus à cet effet



Nettoyez régulièrement votre poste de travail
et évacuez les déchets au fur et à mesure

Les chutes de plain pied représentent la 2^e cause d'accident du travail d'au moins 4 jours (entorse, fracture, lumbago, plaies...).

Source : Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

Pour éviter les chutes de plain pied, gardez un environnement de travail rangé et propre.



LES CONSEILS DE COACH ISSA

- Port de chaussures **antidérapantes**
- Pose de revêtements de sols **antidérapants et faciles à nettoyer**
- Réduction de la présence de liquides et de déchets au sol par une **évacuation organisée**
- **Nettoyage quotidien** des lieux de travail
- **Éclairage suffisant** dans les espaces de circulation et d'activité



L'HYGIÈNE DES MAINS

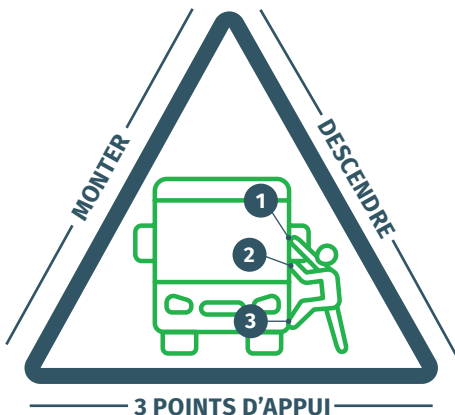
Le lavage des mains est important pour prévenir les risques biologiques (bactéries, champignons, virus...) et chimiques (résidus de produits sur les mains) :

- Avant et après tout passage aux toilettes
- Avant et après chaque pause
- Avant de boire ou de manger
- Avant de quitter l'entreprise
- Après tout contact avec un objet, un produit ou une zone souillée.

**En cas de plaie sur le lieu de travail, passez par l'infirmerie.
Protégez vos plaies avec des pansements et des gants !**

LA RÈGLE DES 3 POINTS D'APPUI

Pour éviter les chutes en hauteur, respectez la règle des 3 appuis :



LA SIGNALISATION

Une couleur = un message



Jaune > danger



Rouge > interdiction



Bleu > obligation



Protection incendie



Premier secours :
rassemblement, défibrillateur,
issues de secours

LES PRODUITS DANGEREUX ET LEURS PICTOGRAMMES

Apprenez à reconnaître les produits dangereux grâce à leur symbole. **Lisez avec attention les étiquettes sur les produits dangereux :**



Explosif



Inflammable



Comburant



**Gaz
sous pression**



Corrosif



Toxicité aiguë



**Nocif
ou irritant**



**Danger
pour la santé**



**Danger pour
l'environnement**

LA CIRCULATION DANS L'ENTREPRISE

Soyez très attentif lors de vos déplacements :



Portez obligatoirement vos chaussures de sécurité



Circulez calmement sans courir



Éloignez-vous de tout engin qui circule ou manœuvre



Ne passez jamais sous une charge



Respectez les panneaux, balisages au sol et allées piétonnes

LES RISQUES ÉLECTRIQUES



CHIFFRE CLÉ

Chaque année en France, environ 6 000 personnes sont victimes d'électrisation grave et 200 décèdent !

(source Le Figaro)

Prévenez immédiatement votre responsable pour faire réparer toute prise, tout câble électrique détérioré.

N'intervenez pas vous même !



LES CONSEILS DE COACH ISSA

Seul le personnel compétent et habilité par l'entreprise peut intervenir sur un équipement électrique. Il a reçu une formation et connaît les précautions à prendre.



LA MANUTENTION D'OBJETS

La manutention est la principale cause d'accidents du travail.

Avant de déplacer des objets, réalisez quelques échauffements de vos poignées, épaules, genoux et chevilles.



Évitez de soulever inutilement des charges



Demandez de l'aide si la charge est lourde ou encombrante



Utilisez systématiquement les moyens de manutention mis à votre disposition par l'entreprise et pour lesquels vous êtes formés et habilités.



Portez des gants afin de ne pas vous blesser aux mains et vos chaussures de sécurité en cas de chute des objets



CHARGES MAXIMUM POUVANT ÊTRE SOULEVÉES SELON LA RÉGLEMENTATION :

- femme de - 18 ans : 10 kg
- femme : jusqu'à 15 kg
- homme : jusqu'à 25 kg (jusqu'à 105 kg uniquement si le médecin vous a déclaré apte)

Une mauvaise position (dos rond, jambes raides) est dangereuse pour votre dos. Vous risquez des douleurs articulaires, un mal de dos, une sciatique, etc.

Les lombalgies sont des douleurs situées en bas du dos, parfois accompagnées de raideurs, de blocages ou de sensations de brûlures. Elles sont souvent liées à des manutentions, des postures contraignantes ou un travail physique intense.

Pour les prévenir, il est essentiel de limiter les efforts inutiles, adopter de bonnes postures et rester physiquement actif. En cas de douleur, l'activité adaptée favorise la guérison et limite le risque de récurrence.



CHIFFRE CLÉ

environ

20% des arrêts de travail concernent un mal de dos ! (source Assurance maladie)

COMMENT PORTER

UN OBJET EN TOUTE SÉCURITÉ ?



Placez-vous
au plus près
de la charge



Gardez le dos
droit en pliant
les jambes



Soulevez la charge
à l'aide des muscles
de vos jambes

BIEN S'ÉCHAUFFER AVANT SA PRISE DE POSTE

Les troubles musculosquelettiques affectent les muscles, les tendons et les nerfs des membres. Ils peuvent être provoqués et ou aggravés par le milieu professionnel. Les mains, le dos, les épaules et les cervicales sont les plus touchées...

Pour éviter ces troubles, pensez à bien vous échauffer :



3. LES RISQUES PROFESSIONNELS

RISQUE BRUIT

L'exposition au bruit prolongé affecte la santé (stress, fatigue...) et peut aussi dégrader votre audition jusqu'à être sourd. Si votre poste est exposé au bruit, vous devez donc impérativement porter des protections auditives : casque antibruit ou bouchons d'oreille).

RISQUES ÉLECTRIQUES

L'électricité peut déclencher des accidents par contact direct, des brûlures mais également provoquer des explosions, des incendies.



LES CONSEILS DE COACH ISSA

- **Ne touchez pas un câble ou un conducteur** sans certitude qu'il est hors tension
- Évitez d'intervenir sur une installation en tension **sans habilitation ou autorisation**
- **Assurez-vous que le matériel électrique n'est pas abîmé ou dégradé** (un câble dénudé)
- **Ne laissez pas du matériel électrique portatif branché en cas d'absence**
- Méfiez-vous de l'eau.
- Dans les environnements industriels, **identifiez les mécanismes de coupure d'urgence**
- **Signalez toute anomalie** à votre référent ou au responsable sécurité de l'entreprise.



RISQUES CHIMIQUES

Colles, résines, peintures, colorants, fumées, gaz, détergents... les produits chimiques sont omniprésents mais souvent mal connus. Pourtant une exposition prolongée à ces substances, sans protection adaptée, peut provoquer : des intoxications, des brûlures, des allergies ou avoir des impacts sur la fertilité. Dans certains cas, les risques peuvent aller jusqu'au cancer.



LES CONSEILS DE COACH ISSA

- **Maîtrise de l'exposition** : ventilation, confinement des produits chimiques, mise en place de procédures pour minimiser l'exposition
- **Équipement de Protection Individuelle (EPI)** : utilisation de gants, lunettes de protection, masques, vêtements de protection, etc.
- **Étiquetage et signalisation des produits chimiques dangereux** et mesures de prévention
- **Gestion des situations d'urgence**, en cas par exemple de déversement, de fuite, d'ingestion, etc.

RISQUES BIOLOGIQUES ET HYGIÈNE

Les risques biologiques sont résident dans la transmission de bactéries, de virus ou encore de champignons.

Ces derniers se transmettent par ingestion (via des mains sales ou un objet mal lavé), inhalation (particules ou gouttelettes), inoculation (piqûres ou morsures) ou tout simplement par contact par les mains ou les muqueuses.

Ils peuvent provoquer des réactions allergiques, des infections ou encore des maladies graves comme le cancer.



LES CONSEILS DE COACH ISSA

- **Nettoyer, désinfecter et ventiler les postes de travail**
- **Porter les équipements de protection individuelle adaptés (EPI) :** gants, vêtements de protection (blouse, charlotte...), lunettes, masques respiratoires
- **Limiter l'exposition aux agents :** isolement des agents, personnes ou animaux contagieux, séparation de zones d'exposition...
- **Utiliser les zones d'hygiène pour se laver et se désinfecter**
- **Ne pas boire, manger, fumer sur les lieux de travail, ne pas se toucher la bouche, les yeux, le nez**
- **Se changer pour accéder ou circuler dans les zones non protégées**
- **Ne pas exposer les blessures.**

RISQUES CLIMATIQUES

De nombreux métiers connaissent des environnements particuliers (températures élevées ou glaciales, pression, altitude...) qui peuvent présenter des risques pour la santé.



LES CONSEILS DE COACH ISSA



DES FORTES CHALEURS

- **Portez les équipements de protection individuelle adaptés et en bon état**
 - **Hydratez-vous régulièrement,**
 - **Limitez votre temps d'exposition** à la chaleur,
 - **Faites des pauses régulières** dans des lieux frais pour récupérer,
 - **Couvrez-vous la tête,**
 - **Respectez les périodes d'acclimatation** nécessaires,
 - Portez un dispositif de surveillance si vous êtes isolé.
-



DU GRAND FROID

- **Portez les équipements de protection individuelle adaptés et en bon état**
- **Portez plusieurs couches** plutôt qu'un seul vêtement épais. Protégez bien votre tête et vos mains,
- **Limitez votre temps d'exposition** au froid,
- **Faites des pauses régulières** dans des lieux frais pour récupérer,
- **Respectez les périodes d'acclimatation** nécessaires,

RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

Les risques psychosociaux regroupent le stress, l'anxiété, les tensions relationnelles ou encore l'épuisement professionnel. Ils peuvent être causés par une charge de travail excessive, un manque de reconnaissance, des conflits, un isolement ou un manque de soutien.



LES CONSEILS DE COACH ISSA

Des gestes simples permettent de limiter les RPS au quotidien :

- Organiser son temps et ses priorités, pour éviter la surcharge,
- Parler de ses difficultés à son référent en entreprise ou à l'agence d'intérim,
- Faire des pauses et souffler régulièrement, même quelques minutes,
- Garder un équilibre entre travail et vie perso,
- Bouger, se détendre, pratiquer une activité qui vide la tête (sport, dessin, musique...).

À retenir : écouter son corps et son mental, repérer les signaux d'alerte (troubles du sommeil, irritabilité, fatigue), c'est déjà commencer à se protéger.



RPS, QUI PEUT M'AIDER ?

Vous n'êtes pas seul face aux difficultés.
Plusieurs personnes sont là pour vous écouter
et vous soutenir :

- Le **référént en entreprise** : pour parler de votre travail, des tensions, de l'organisation
- Le **conseiller en agence** : pour faire le point, signaler un mal-être ou demander une adaptation de mission
- Le **service de santé au travail** : médecin ou infirmier, ils peuvent vous accompagner en toute confidentialité
- Les **représentants du personnel ou le CSE** dans l'entreprise.

Parler, c'est le premier pas pour aller mieux.

4. ÉQUIPEMENT DE PROTECTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

LES PROTECTIONS COLLECTIVES

L'entreprise met en place des protections pour assurer la sécurité de l'ensemble des salariés. Cela concerne aussi bien la circulation dans l'entreprise que le matériel de protection mis à disposition.

LES PROTECTIONS DANS L'ENTREPRISE



Vérifiez le bon état de la protection



Ne démontez jamais une protection collective, vous mettriez en danger votre vie ou celle de vos collègues de travail



Ne franchissez jamais un balisage, contournez-le même si cela vous oblige à faire un détour.



LES SÉCURITÉS

SUR LES OUTILS DE L'ENTREPRISE



Contrôlez l'état du matériel avant utilisation et signalez tout état défectueux



N'utilisez que le matériel fourni par l'entreprise et que vous avez le droit d'utiliser ou l'habilitation d'usage



Prenez soin du matériel et des outils.



Portez les équipements de sécurité appropriés : gants, masques, protections antibruit



Contrôlez la présence de signalisations et dispositifs de protection sur les outils et machines.



Signalez tout outil défectueux à votre responsable

LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

En fonction des risques liés à votre poste de travail, vous devez porter des équipements de protection individuelle adaptés : ils sont remis par l'entreprise utilisatrice ou votre agence d'emploi.

Dans tous les cas, ils ne sont pas à votre charge.

Les EPI doivent être entretenus par vos soins et en bon état.

Vous avez alors l'obligation de les porter :



Chaussures de sécurité



Casque

LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE SPÉCIFIQUES

Pour des postes de travail présentant des risques, vous devrez vous présenter avec les EPI spécifiques remis par l'agence d'emploi. L'entreprise qui vous accueille pourra aussi vous fournir d'autres EPI spécifiques et vous demander de les porter.

Vous devez bénéficier des mêmes équipements que les salariés de l'entreprise où vous êtes délégués.



Tenue de sécurité

Veste, gilet ou pantalon fluorescent permettent d'être parfaitement visibles et protégés dans les environnements de travail dangereux.



Gants

Pour éviter tout risque de coupure, brûlure, piqûre, choc, écrasement, pincement, infection...



Calot ou charlotte

Dans les industries agroalimentaires, cosmétiques, pharmaceutiques, électroniques, pour protéger ses cheveux et les produits fabriqués.



Lunettes de sécurité

Pour éviter tout risque de projection dans les yeux : particules solides, particules en fusion et produits dangereux.



Visière

Pour éviter tout risque de projection de particules ou de produits dangereux sur le visage.



Protection antibruit

Pour éviter toute perte d'audition dans les zones bruyantes.



Masque anti-poussière

Pour éviter de respirer des poussières liées aux travaux.



Masque de sécurité

Pour éviter de respirer des fumées, gaz, vapeurs dangereuses (toxiques, nocifs, irritants ou corrosifs), qui peuvent être invisibles et inodores.



Harnais de sécurité

Pour éviter une chute lors de travaux en hauteur ou dans des zones dangereuses.



LES CONSEILS DE COACH ISSA



Pensez à demander le renouvellement de vos équipements de protection avant qu'ils ne soient défectueux.

Demandez le mode opératoire des équipements à votre responsable.

5. RÉAGIR FACE AUX DANGERS

DROIT D'ALERTE ET DROIT DE RETRAIT

La loi (code du travail) reconnaît à tout salarié un droit d'alerte et de retrait face à un danger grave et imminent pour sa vie ou pour sa santé. **Ne risquez pas votre vie, ne mettez pas celle des autres en danger !**

LE DROIT D'ALERTE

Vous devez alerter l'entreprise utilisatrice dans un premier temps. Puis, votre agence d'emploi devra elle aussi être tenue informée, de toute situation de travail qui présenterait un danger grave et imminent pour votre vie ou votre santé, ainsi que de tout défaut dans les systèmes de protection.



LES CONSEILS DE COACH ISSA

Vous pouvez également vous adresser directement au responsable sécurité ou à un membre du CSE (Comité social et économique) de l'entreprise qui vous accueille ou de votre entreprise de travail temporaire. Ils vous aideront à exercer votre droit d'alerte.



LE DROIT DE RETRAIT

- Dans tous les cas, ne quittez pas l'entreprise, prévenez immédiatement votre responsable sur le lieu de travail, il prendra les mesures nécessaires pour rétablir de bonnes conditions de sécurité. Prévenez également votre agence d'emploi.
- Ce droit de retrait est un droit protégé.
Il n'entraîne ni sanction, ni retenue sur salaire.



Par exemple : vous ne devez pas conduire un véhicule qui présente un défaut de freinage.

L'ACCIDENT DU TRAVAIL

Si vous êtes victime d'un accident pendant votre mission, vous devez obligatoirement prévenir, **au plus tard dans les 24 heures** :

1. Votre agence d'emploi
2. Votre entreprise d'accueil
3. Intérimaires Prévoyance

Contactez le : **0 974 507 507**

(Coût d'un appel local, du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00)



LES CONSEILS DE COACH ISSA

Contactez le service FASTT
SOS Accident du travail au **01 71 255 830**

RÉAGIR EN CAS D'ACCIDENT

Si vous êtes témoin d'un accident, gardez votre calme et ayez les bons réflexes :

- **Protégez-vous**, l'entourage et la victime afin d'éviter toute aggravation de l'accident
- **Alertez un responsable**, une référent santé sécurité ou un secouriste de l'entreprise. En cas d'urgence, appelez les secours et donnez les informations essentielles (vos coordonnées, les détails de l'accident et ce que vous avez déjà réalisé). Ne raccrochez que lorsque les secours vous indiquent qu'ils ont assez d'informations
- **Rassurez la victime**, couvrez-la en attendant les secours
- **Ne touchez pas**, ne déplacez pas la victime
- **Si vous êtes secouriste**, pratiquez les gestes élémentaires de survie ou les gestes indiqués par les secours
- **Guidez les secours sur le lieu de l'accident** et restez à leur disposition



LES CONSEILS DE COACH ISSA



Si vous êtes témoin d'un accident du travail, gardez votre calme avant d'effectuer quelque geste

RÉAGIR EN CAS D'INCENDIE

Si vous êtes témoin d'un départ de feu, alertez immédiatement un responsable de l'entreprise qui préviendra les secours. Agissez rapidement et efficacement :

Utilisez les extincteurs à votre disposition uniquement si vous vous en sentez capable et si les flammes et les fumées ne sont pas trop importantes.

Vidéo Coach Issa :



Réagir en cas d'incendie

EAU + ADDITIF
papiers, bois, tissus, huiles, graisses, hydrocarbures.

POUDRE
Tous types de feux, sauf feux de métaux

CO2
Graisses, huiles, hydrocarbures, feu d'origine électrique.

Attention, il existe plusieurs types d'extincteurs selon les natures de feu. Il est préférable d'être formé pour bien les utiliser.



Quittez le lieu sur l'ordre d'évacuation et rendez-vous au point de rassemblement



Répondez à l'appel. Un responsable fera l'appel afin de vérifier que tout le personnel a bien évacué les lieux dangereux.

LES GESTES DE PREMIER SECOURS

1. APPELEZ LES SECOURS IMMÉDIATEMENT

- SAMU : ☎ 15
- Pompiers : ☎ 18
- Police : ☎ 17 (problème de sécurité)

2. TESTEZ LA CONSCIENCE

- Parlez à la personne
- Stimulez-la physiquement (ex. : « serre-moi la main si tu m'entends »)

3. VÉRIFIEZ LA RESPIRATION

Si la personne **respire** : la mettre en **Position Latérale de Sécurité (PLS)**

- Dégagez le col, desserrez ce qui peut gêner la respiration
- Positionnez le corps : bras à angle droit, paume contre la joue, jambe repliée, puis basculez

4. SI LA PERSONNE NE RESPIRE PAS :

Alertez quelqu'un pour appeler les secours et allez chercher un défibrillateur. Commencez immédiatement un **massage cardiaque** :

- Bras tendus sur la cage thoracique de la victime
- 100 à 120 compressions/minute (au rythme de Stayin' Alive des Bee Gees)

Utilisez un **défibrillateur automatique (DAE)** en suivant les instructions vocales

5. CONSIGNES DE SÉCURITÉ GÉNÉRALES :

Ne pas jouer au héros : intervenir uniquement si c'est sans danger pour soi.
En cas d'accident de la route :

- Sécurisez la zone : gilet jaune + triangle



NE JAMAIS :

- Donner à boire à un blessé
- Retirer un casque
- Déplacer la personne (sauf danger immédiat).

Vidéo Coach Issa :
Les gestes de 1^{er}
secours



6. LES SPÉCIFICITÉS DU BTP

Les règles à ne jamais oublier sur les chantiers de BTP.
Dans tous les cas, le port des EPI est incontournable.

RISQUES DE CHUTE DE HAUTEUR

-  L'échelle n'est pas un poste de travail mais un moyen d'accès
-  Pour travailler en hauteur, utilisez un échafaudage ou une PEMP (plateforme élévatrice mobile de personnes).
Attention, l'installation de cet équipement nécessite d'avoir réalisé une formation au préalable.

TRANCHÉES

-  Portez attention aux grillages vertisseurs
-  Ne descendez pas dans une tranchée non blindée
-  Utilisez des passerelles pour franchir les tranchées

ENGINS DE CHANTIER

-  La conduite des engins nécessite une formation adaptée et une autorisation de l'entreprise
-  Respectez les zones de circulation et prenez garde aux piétons
-  Méfiez-vous des angles morts

PLANCHERS, DALLAGES ET BANCHES

-  Assurez-vous que le plancher est stable et solide
-  Attention aux banches mal stabilisées qui peuvent vous écraser
-  Dans tous les cas, travaillez toujours dans les zones sécurisées

TOUJOURS RANGER, NETTOYER ET STOCKER

- 👍 Pensez à bien ranger les outils, le matériel, les produits dans les endroits prévus à cet effet
- 👍 Nettoyez toujours votre poste de travail
- 👍 Laissez toujours les zones de circulation et issues de secours libres

LEVAGE, ÉLINGAGE

- ⚠️ Ne passez jamais sous une charge suspendue
- ⚠️ Prenez garde aux écrasements lors de manutention des charges
- 👍 Respectez les consignes d'élingage

RISQUES LIÉS À LA COACTIVITÉ

- ⚠️ Plusieurs entreprises et métiers travaillent souvent sur un même chantier
- 👍 Regardez autour de vous et assurez-vous que vous ne mettez personne en danger ou que vous n'êtes pas vous-même en danger



6. LES SPÉCIFICITÉS DE L'INDUSTRIE

L'industrie est un secteur d'activité vaste qui présente de nombreux métiers : chimie, mécanique, métallurgie, nucléaire, gestion des déchets, électronique, plasturgie...

Chacun présentant des risques spécifiques.

Nous présentons ici quelques règles communes à tous.

EPI INCONTOURNABLES

-  Les gants, adaptés à votre activité, pour éviter les blessures aux mains
-  Les lunettes de protection
-  Les casques anti-bruit ou bouchons d'oreilles
-  Le casque et le masque dès lors qu'ils sont obligatoires dans l'entreprise

RISQUES LIÉS À LA CO-ACTIVITÉ

Plusieurs métiers travaillent souvent dans le même espace

-  Respectez le périmètre de votre poste de travail
-  Soyez vigilants lors de vos déplacements
-  Assurez-vous que vous ne mettez pas les autres en danger : câbles électriques, obstacles au sol, projections...

RISQUES CHIMIQUES

Colles, résines, peintures, colorants, fumées, gaz, détergents... les produits chimiques sont omniprésents mais souvent mal connus

-  Apprenez et respectez la signification des panneaux et des étiquettes
-  Respectez les consignes de l'entreprise ou de votre agence
-  Protégez les parties du corps exposées avec les EPI appropriés

RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

-  Les travaux par points chauds sont à l'origine d'1/3 des incendies !
-  L'autorisation «Permis de feu» est systématique pour tous les travaux par points chauds, dans des conditions bien définies par l'entreprise.
-  Les flammes tout comme les fumées et les gaz sont dangereux
-  Prenez toujours connaissance des consignes d'alarme, d'intervention et d'évacuation des locaux
-  Suivez des formations pour acquérir les bons réflexes dans la mesure du possible
-  Ne manipulez pas de briquet ou d'allumettes sur votre lieu de travail



Panneau indiquant une zone à risque d'explosion

RISQUES LIÉS AU BRUIT

-  L'exposition au bruit prolongé affecte la santé (stress, fatigue...) et peut aussi dégrader votre audition jusqu'à être sourd.
-  Si votre poste est exposé au bruit, vous devez donc impérativement porter des protections auditives : casque antibruit ou bouchons d'oreille).

UTILISATION DES MACHINES

-  Chaque machine doit afficher des avertissements, signalisations et dispositifs d'alertes
-  Respectez toujours les consignes d'utilisation
-  N'utilisez pas une machine si vous n'êtes pas formé à le faire
-  Assurez-vous que la machine n'est pas encombrée par des saletés, poussières ou corps étrangers
-  N'enlevez jamais les dispositifs de protection
-  Assurez-vous impérativement qu'une machine est à l'arrêt avant toute manipulation
-  Assurez-vous de connaître l'arrêt d'urgence

6. LES SPÉCIFICITÉS DE LA LOGISTIQUE

Lumbagos, sciatiques, heurts, coupures, collisions d'engins... **il y a 2 à 3 fois plus d'accidents dans ces métiers !**

Alors n'oubliez jamais les règles suivantes :

EPI INCONTOURNABLES

-  Les gants, qui permettent d'attraper plus facilement les objets, d'éviter les coupures
-  Les chaussures de sécurité avec embout renforcé. Elles doivent impérativement être à votre taille
-  Le gilet avec bandes rétro-réfléchissantes pour être bien vu
-  Les lunettes de protection et le casque peuvent être obligatoires dans certains entrepôts
-  Ainsi qu'un casque ou des bouchons anti-bruit si votre environnement est bruyant

Tous doivent être correctement et régulièrement entretenus.

MANUTENTION MANUELLE ET PRÉVENTION DES TMS

Au-delà de la lutte contre les accidents, il est impératif de **prévenir le développement de troubles musculosquelettiques (TMS)** dans la durée :

-  **Respectez les bons gestes et les bonnes postures.** Apprenez les consignes et actions menées en ce sens par votre agence ou l'entreprise utilisatrice
-  Échauffez-vous pendant 3 minutes avant toute activité physique. **Ne levez ou déplacez jamais une charge à froid**
-  Préférez le recours aux machines chaque fois que cela est possible. N'hésitez pas à demander de l'aide
-  Prenez des pauses régulières
-  **Entretenez une activité physique régulière,** la marche par exemple

PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE CHARGES STOCKÉES EN HAUTEUR

-  N'escaladez jamais les rayonnages
-  Si un rayonnage est instable ou abîmé, signalez-le au responsable
-  Tenez-vous éloigné d'un engin en cours de manœuvre sur un rayonnage

CONDUITE DES ENGINES DE MANUTENTION ET DE CHANTIER

Chariots, ponts roulants et portiques, engins de chantiers, nacelles, grues...

Pour conduire un engin de manutention, il est nécessaire de disposer d'un certificat valide et d'être apte médicalement.

-  L'entreprise utilisatrice doit informer l'intérimaire des risques propres à son site et au travail à effectuer.
-  Elle doit aussi délivrer obligatoirement une autorisation écrite de conduite pendant la mission.
-  Lorsque vous travaillez avec un chariot, vous devez attendre qu'il soit totalement en arrêt pour en descendre.

6. LES SPÉCIFICITÉS DE L'AGROALIMENTAIRE

L'agroalimentaire est également une vaste filière qui va de la pêche à la boulangerie en passant par la préparation de plats ou d'aliments pour animaux... Néanmoins, il faut en connaître les règles incontournables de sécurité.

EPI INCONTOURNABLES

-  Les chaussures antidérapantes. Elles doivent être à la norme SRA (sol humide), SRB (produit gras) ou SRC (sol gras et humide). Elles doivent impérativement être à votre taille
-  **Les gants étanches, qui doivent impérativement être adaptés à la tâche** (préhension, découpe...), à la température, à l'humidité et aux règles sanitaires
-  Selon l'activité, un masque facial, des lunettes de protection, une blouse étanche et une charlotte peuvent être obligatoires
-  Ainsi que des bouchons anti-bruit si votre environnement est bruyant

Tous ces équipements doivent être correctement et régulièrement entretenus.

PRÉVENTION DES TMS

Les manutentions manuelles répétitives, les postures de travail contraignantes, les ports de charges dans un environnement parfois froid et humide favorisent le **développement de troubles musculosquelettiques (TMS)**. Pour les prévenir vous devez :

-  **Connaître et respecter les bons gestes et les bonnes postures**
-  Vous échauffer pendant 3 minutes avant toute activité physique.
Ne levez ou déplacez jamais de charge à froid
-  Préférez le recours aux machines chaque fois que cela est possible. N'hésitez pas à demander de l'aide
-  **Entretenez une activité physique régulière**, la marche par exemple

RÈGLES SANITAIRES

La manipulation de produits d'origine végétale ou animale, d'agents biologiques ou de produits sanitaires suppose le **respect strict de règles sanitaires** pour éviter tout risque infectieux, allergique, toxique...

-  Respect des consignes et des panneaux
-  Utilisation d'équipements de protection individuelle adaptés
-  Hygiène des mains ou des parties exposées du corps
-  Nettoyage et désinfection des locaux, des machines et outils

CONTRE LES CHUTES DE PLAIN-PIED

1^{ère} cause d'accident, les chutes peuvent être prévenues :

-  Port de chaussures antidérapantes
-  Pose de revêtements de sols antidérapants et faciles à nettoyer
-  Réduction de la présence de liquides et de déchets au sol par une évacuation organisée
-  Nettoyage quotidien des lieux de travail
-  Éclairage suffisant dans les espaces de circulation et d'activité

RISQUES BIOLOGIQUES

Nettoyage et désinfection. Nettoyez et désinfectez régulièrement :

-  Vos plans de travail
-  Vos outils et équipements
-  Toute surface souillée
-  Utilisez uniquement les produits validés par votre entreprise (désinfectants conformes aux normes agroalimentaires)

Gestion des déchets et du matériel contaminé

-  Éliminez les déchets biologiques dans des contenants spécifiques (sacs identifiés, fermés)
-  Ne touchez jamais à mains nues du matériel souillé ou potentiellement dangereux (verre brisé, objets tranchants)

Comportement responsable en zone de production

-  Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas dans les zones à risque
-  Évitez de vous toucher le visage pendant le travail
-  En cas de symptômes (fièvre, toux, vomissements...), informez votre supérieur : ne prenez pas de risque pour vous ou les autres.

6. LES SPÉCIFICITÉS DU TRANSPORT

Pour tous ceux dont la conduite est l'activité professionnelle principale : chauffeurs, coursiers, commerciaux... Il est important de connaître les moyens de lutter contre les risques routiers. En camion, en voiture, en moto, à vélo, en trottinette électrique... **Dans tous les cas, le port des EPI adaptés est incontournable.**

RÈGLES DE PRUDENCE ÉLÉMENTAIRES

-  Vous devez être titulaire du permis de conduire adapté en cours de validité
-  **Vous devez respecter le code de la route**, c'est de votre responsabilité
-  **N'utilisez pas votre téléphone** ou votre smartphone au volant
-  Ne consommez aucune substance altérant les sens (alcool, drogue...)
-  Portez également une attention particulière aux médicaments. Précisez votre métier au médecin qui vous les préconise
-  N'empruntez jamais un itinéraire qui n'est pas adapté à votre véhicule
-  Respectez les temps de pause obligatoires
-  Lorsque vous utilisez un échelle, des escaliers ou encore un escabeau, respectez la règle des 3 points d'appui (deux mains et un pied, ou deux pieds et une main fixés).

ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU VÉHICULE

-  **Effectuez toujours un tour de contrôle** de votre véhicule avant un trajet afin d'identifier un éventuel problème
-  **Contrôlez systématiquement le carnet d'entretien** du véhicule
-  Signaler tout problème sur le véhicule à votre responsable avant de prendre la route

ENTRETIEN DE VOS COMPÉTENCES

- 👍 Participez régulièrement à des formations de conduite
- 👍 Également à des formations de manutention, d'arrimage et de chargement

PRÉPARATION DES TRAJETS

- ⚠️ Prenez connaissance des caractéristiques, des équipements du véhicule
- ⚠️ Contrôlez les dispositifs de signalisation : plaques arrières et latérales, vitesse, tare, ADR, balisage...
- 👍 Planifiez vos trajets et préparez l'itinéraire à l'avance
- 👍 Anticipez et surveillez les conditions de circulation et la météo
- 👍 Vérifiez que vous disposez bien des accessoires d'arrimage

TRANSPORT DE CHARGES

- ⚠️ Ne dépassez jamais le poids maximum autorisé sur votre véhicule
- ⚠️ N'empruntez jamais un itinéraire interdit à la charge de votre véhicule
- ⚠️ Respectez les règles d'arrimage, d'immobilisation et de séparation des charges

VÉHICULE À L'ARRÊT

9/10 des accidents de transport routier de marchandises ont lieu à l'arrêt
(source : INRS)

- ⚠️ Soyez très vigilants lors des phases de montée/descente du véhicule, de mise à quai, de chargement/déchargement ou de bâchage/débâchage des remorques
- ⚠️ Portez une attention particulière aux opérations de manutention (voir p.32)
- 👍 Portez toujours des gants et des chaussures de sécurité adéquates
- 👍 Appuyez-vous sur des outils de manutention si vous êtes formés pour les utiliser

6. LES SPÉCIFICITÉS DU SECTEUR TERTIAIRE

Le secteur tertiaire regroupe une très grande diversité de métiers : les services aux entreprises et aux particuliers. Il comprend (entre autres), l'administration, la restauration, le commerce, l'action sociale, l'éducation... Il est donc difficile de dresser une liste complète des risques liés à ce secteur. En voici quelques-uns :

- Garder une bonne posture derrière son poste de travail
- Au bureau, pour éviter, les troubles musculosquelettiques, la fatigue visuelle et le stress :

Siège

a. Les hanches un peu plus élevées que les genoux

b. Asseyez-vous au fond de votre siège et réglez la profondeur

c. La courbe du dossier épouse la courbure de votre dos.

La tête droite dans le prolongement de la colonne vertébrale

d. Le bras et l'avant-bras forment un angle de 90°

Bureau

e. Le bureau aussi haut que les appuis-coudes de votre siège



Ordinateur

f. La longueur d'un bras comme distance entre les yeux et l'écran.

Le bord supérieur de l'écran à la hauteur des yeux

g. Le clavier à environ 10 cm du bord du bureau.

La souris juste à côté du clavier

TRAVAILLER DANS UN BUREAU PARTAGÉ

Lutter contre la sédentarité :

- Se lever au moins toutes les 30 minutes
- Effectuer ses appels en marchant (si possible)
- Porter un casque pour se protéger du bruit extérieur
- Fermer les yeux et s'exposer à la lumière du jour régulièrement

CONTRE LES CHUTES DE PLAIN-PIED

**1^{ère} cause d'accident,
les chutes peuvent
être prévenues :**

-  Port de chaussures antidérapantes
-  Pose de revêtements de sols antidérapants et faciles à nettoyer
-  Réduction de la présence de liquides et de déchets au sol par une évacuation organisée
-  Nettoyage quotidien des lieux de travail
-  Éclairage suffisant dans les espaces de circulation et d'activité

RÈGLES SANITAIRES

La manipulation de produits d'origine végétale ou animale, d'agents biologiques ou de produits sanitaires suppose **le respect strict de règles sanitaires** pour éviter tout risque infectieux, allergique, toxique...

-  Respect des consignes et des panneaux
-  Utilisation d'équipements de protection individuelle adaptés
-  Hygiène des mains ou des parties exposées du corps
-  Nettoyage et désinfection des locaux, des machines et outils

6. LES SPÉCIFICITÉS DU MÉDICOSOCIAL/MÉDICAL/SANTÉ

Le secteur médico-social englobe de nombreux métiers de la santé du médical et du paramédical : les auxiliaires de vie, les aides-soignants, les infirmiers, les techniciens de laboratoire, les assistants dentaires, les assistants sociaux, les psychologues, les professionnels de la puériculture et bien d'autres.

Ils et elles peuvent travailler dans les EHPAD, les crèches, les services sociaux, les domiciles des patients ou les cabinets libéraux.

LES EPI INDISPENSABLES DANS LE SECTEUR MÉDICOSOCIAL

- Les gants
- Le masque
- La blouse
- Les protections pour milieux stériles : sur chaussures, charlotte, combinaison

CONTRE LES CHUTES DE PLAIN-PIED

**1^{ère} cause d'accident,
les chutes peuvent
être prévenues :**

-  Port de chaussures antidérapantes
-  Pose de revêtements de sols antidérapants et faciles à nettoyer
-  Réduction de la présence de liquides et de déchets au sol par une évacuation organisée
-  Nettoyage quotidien des lieux de travail
-  Éclairage suffisant dans les espaces de circulation et d'activité

PRÉVENTION DES TMS

Les manutentions manuelles répétitives, les postures de travail contraignantes, les ports de charges dans un environnement parfois froid et humide favorisent le **développement de troubles musculosquelettiques (TMS)**. Pour les prévenir vous devez :

-  **Connaître et respecter les bons gestes et les bonnes postures**
-  Vous échauffer pendant 3 minutes avant toute activité physique.
Ne levez ou déplacez jamais de charge à froid
-  Préférez le recours aux machines chaque fois que cela est possible. N'hésitez pas à demander de l'aide
-  **Entretenez une activité physique régulière,**
la marche par exemple

ET LA COACTIVITÉ ?

La coactivité se caractérise par une activité simultanée sur un même site d'une entreprise utilisatrice et d'une ou plusieurs entreprises extérieures.

Par exemple, sur un même chantier, des électriciens, des couvreurs, des maçons, des charpentiers ou des plombiers peuvent travailler dans un périmètre restreint.

Cela multiplie ces risques spécifiques :

- Les collisions, heurts ou écrasements
- Les risques liés au bruit, au mélange de produits réactifs entre eux...

Les réflexes de base à garder en situation de coactivité :

- Respectez le périmètre de votre poste de travail
- Soyez vigilants lors de vos déplacements
- Assurez-vous que vous ne mettez pas les autres en danger : câbles électriques, obstacles au sol, projections...
- Portez bien vos EPI hautes visibilité

Vidéo Coach Issa :



La coactivité

CRÉDITS

©Commission Paritaire Nationale de Santé et Sécurité au Travail (CPNSST) et Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT).

Crédits photographiques : Adobe stock, Reactive

Conception : Bacon & eggs.

VOS CONTACTS UTILES

DES SERVICES POUR LA SANTÉ DES INTÉRIMAIRES :



La mutuelle pour payer moins de frais de santé.
interimairesSante.fr



La prévoyance (décès, l'invalidité et risques liés au travail voire à la vie privée sous certaines conditions).
interimairesPrevoyance.fr



DES AVANTAGES ET SOLUTIONS RÉSERVÉS AUX INTÉRIMAIRES :



www.fastt.org | 01 71 25 08 28

LES MEMBRES DE LA CPNSST

Commission Paritaire Nationale de Santé et de Sécurité au Travail



NUMÉROS D'URGENCE :

**112**

N° d'urgence
européen

**18**

Pompiers

**15**

SAMU

**115**

SAMU social

**Si vous êtes victime d'un accident pendant votre mission,
vous devez obligatoirement prévenir, au plus tard
dans les 24 heures :**

1. Votre agence d'emploi

2. Votre entreprise d'accueil

3. Intérimaires Prévoyance

0 974 507 507

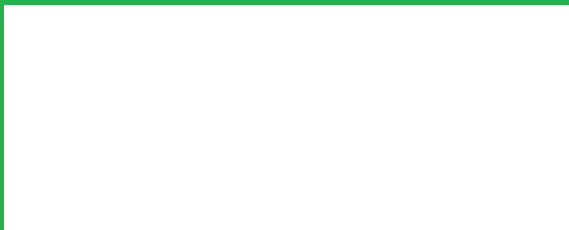
(Coût d'un appel local, du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00)

4. L'équipe FASTT SOS Accident du travail

01 71 255 830

(Appel non surtaxé, du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h30)

Livret offert par votre agence



Mai 2025 - v1 - Ne pas jeter sur la voie publique

Fasttorg @Lefastt le_fastt

@le_fastt Fastt

www.fastt.org | 01 71 25 08 28

CPNSST

Commission Paritaire Nationale
de Santé et de Sécurité au Travail